Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

## REGISTRE DES DÉLIBÉRA **DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROI**

ID: 080-218002210-20230327-DEL

N°25-2023

Date de convocation :

20/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance

publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

Date d'affichage :

30/03/2023

M. le Maire, SINOQUET Régis, M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2ème adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme KIENZEL Delphine et Mme

**LEROY-LONGUET Marie-Pierre** 

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. BOULET Bernard donne

pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

Nombre de conseillers qui

Nombre de conseillers en

ont délibéré: 9

exercices: 11

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

Nombre de pouvoirs : 2

Pour: 11 Contre: 00 Abstention: 00

Objet: Adoption du BP

2023

VU le Code Général des collectivités territoriales :

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

**ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023** 

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée ;

VU la délibération n°24-2022 du Conseil municipal en date du 30 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023;

Certifié exécutoire compte tenu de : Sa transmission en

Préfecture le :

Et de sa publication le :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la commune, qui peut se résumer ainsi :

	Budget Prévisionnel 2023	
	Dépenses	Recettes
S	ECTION DE FONCTIONNEMEN	Т
Crédits de fonctionnement	430 473,00 €	245 815,02
R.A.R de l'exercice précédent	0,00€	0,00€
002 – Résultat de	0,00 €	184 657,98 €
fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent)
Total Section de Fonctionnement	430 473,00 €	430 473,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Crédit d'investissement	160 726,01 €	199 408,02 €
RAR de l'exercice précédent	577 215,99 €	281 117,22 €
001 – solde d'exécution	0,00 €	257 416,76 €
d'investissement reporté	(si déficit)	(si excédent)
Total Section	727.047.00.6	727.042.00.6

Le Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré

Investissement

-ADOPTE le budget prévisionnel communal de l'exercice 2023 comme résumé ci-dessus.

737 942,00 €

737 942,00 €

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET